

dossier DE PRESSE

Mardi 10 mars
2015

Décisions du Bureau du 9 mars

Les conseillers métropolitains de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis le 9 mars. Les décisions suivantes ont été prises :

Un accompagnement métropolitain des créateurs d'entreprises

La Métropole soutient l'association ALEHN (Association Les Entrepreneuriales Haute-Normandie) pour l'organisation du programme Entrepreneuriales 2014-2015.

Destiné aux étudiants, il permet **d'appréhender la création d'entreprise et d'acquérir des compétences entrepreneuriales** à travers un coaching mensuel et un accompagnement par un chef d'entreprise. Ce challenge se conclut par une remise de diplômes aux meilleures équipes.

L'extension d'Emeraude, un chantier stratégique pour une plus grande maîtrise du traitement de l'eau

La station d'épuration Emeraude, située à Petit-Quevilly, assure le traitement des eaux usées de 34 communes (dont 28 du territoire de la Métropole), des premières eaux de pluie et de certains effluents industriels. Elle intègre les technologies les plus pointues en matière de dépollution des eaux usées. **Le traitement moyen des eaux usées est de 85 000 m³/jour pour une population de 550 000 habitants.**

En 2013, le Conseil de la CREA a approuvé **le programme d'extension de la station d'épuration Emeraude**, rendu nécessaire afin d'augmenter son débit de référence à hauteur de 150 000 m³/jour et autorisé son financement.

Suite aux études menées, le coût prévisionnel des travaux a été estimé par le maître d'œuvre à 33 millions d'euros (dont 2,6 millions d'euros correspondant aux coûts de transport et de traitement des terres polluées).

dossier DE PRESSE

Le Bureau de la Métropole décide donc **de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la réalisation des travaux d'extension de la station d'épuration Emeraude**. La collectivité pourra également solliciter auprès du Département de Seine-Maritime, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de l'Etat et de tout autre organisme, les subventions auxquelles elle pourrait prétendre.

Transfert de la compétence voirie : des économies d'échelle significatives

Le 1^{er} janvier 2015, la compétence voirie des 71 communes membres a été transférée à la Métropole Rouen Normandie. A ce titre, la Métropole doit mettre en place **un marché d'investissement de travaux de restructuration et de création de voiries et espaces publics sur son territoire**. 69 communes sont concernées par ce marché, les villes de Rouen et du Trait n'ayant transféré des marchés de travaux de voirie/espaces publics encore en cours.

Un appel d'offres ouvert européen est donc lancé. Afin de répondre aux besoins de la Métropole et de favoriser la plus grande concurrence possible et un accès aux PME, **cette consultation est répartie en 15 lots géographiques distincts**.

Adhésion de la Métropole à l'ADULLACT

Le Bureau a approuvé l'adhésion de la Métropole à l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT). Cette association a permis **d'initier une dynamique de développement de logiciels libres adaptés aux administrations publiques** et de promouvoir la mise en commun de logiciels métiers développés par et pour le monde administratif.

Cette adhésion, d'un montant de 4 000 euros, permet des économies très importantes au regard du coût des logiciels privés.

dossier DE PRESSE

En tant qu'adhérent, la Métropole jouera un rôle actif au sein de cette communauté **dans les choix d'architecture et le développement de ce patrimoine commun de logiciels**. Elle bénéficiera également de conseils techniques, de services spécialisés et d'un accès à des séminaires de formation.

Contact

Julie MOULAS

Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie

02 35 52 95 66 / 06 16 21 38 54

julie.moulas@metropole-rouen-normandie.fr